



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commerce international

Question écrite n° 132461

Texte de la question

M. Daniel Garrigue interroge M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, au sujet du projet de traité international sur le commerce des armes classiques (TCA) qui devrait être ratifié en juillet 2012 par les Nations-unies. Ce projet de traité constitue un outil juridiquement contraignant et utile pour la régulation du commerce international des armes, en évaluant plus efficacement les transferts internationaux d'armes classiques, en responsabilisant les États dans leur politique d'exportation d'armes, et en luttant ainsi plus efficacement contre les atteintes graves aux droits humains. Il ajoute néanmoins que le rapport présenté annuellement par le Gouvernement au Parlement sur les exportations françaises d'armement n'offre pas des données exhaustives et suffisamment récentes pour évaluer la politique d'exportation au regard des engagements de la France en matière de droits humains. Aussi, en vue de la ratification du TCA, il lui demande si un débat au Parlement sur la base du douzième rapport sur les exportations d'armement de la France ne serait pas à envisager après les élections législatives. Il lui demande également quelle est la position de la France sur le traité TCA.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Garrigue](#)

Circonscription : Dordogne (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132461

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2012, page 3211

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)